# 

* Date : 02-03-2010
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2010762464
* Auteur :

Justice de paix du premier canton de Namur
Par ordonnance du juge de paix du premier canton de Namur, prononcée en date du 22 février 2010 (RG. n° 10A213), Frooninckx, Marie Noëlle, née à Bossut-Gottechain le 14 décembre 1962, domiciliée à 5000 Namur, boulevard d'Herbatte 56/0008, a été déclarée hors d'état de gérer ses biens et a été pourvue d'un administrateur provisoire, à savoir : Me Caroline Linotte, avocat, dont le cabinet est établi à 5030 Gembloux, avenue des Volontaires 6A.
Namur, le 23 février 2010.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Hernalsteen, Michel.